

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2023

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

DELIBERATION N°2023-001 : Choix des modalités de vote pour la séance - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 25 janvier 2023 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

DELIBERATION N°2023-002 : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022.

DELIBERATION N°2023-003 : Maison de site d'Alleuze - Fixation de tarifs pour la gestion et l'exploitation des meublés de tourisme – APPROUVEE

Le conseil communautaire

- ✚ Décide de fixer les tarifs applicables à la gestion et à l'exploitation des meublés de tourisme d'Alleuze, conformément aux dispositions ci-dessous, à compter de l'entrée en vigueur de la délibération :

Gîte 1 : maison d'habitation (capacité 10/12 personnes)

GITE 10/12 personnes				
	Rappel 2022	2023	2024	2025
HAUTE-SAISON : du 1er juillet au 31 août				
formule 10/12 personnes				
semaine	750 €	800 €	850 €	900 €
quinzaine	1 400 €	1 450 €	1 500 €	1 550 €
formule 6 personnes "grand confort"				
semaine	600 €	650 €	700 €	750 €
quinzaine	1 100 €	1 150 €	1 200 €	1 250 €
MOYENNE SAISON : juin, septembre + vacances scolaires				
formule 10/12 personnes				
semaine	650 €	700 €	750 €	800 €
quinzaine	1 200 €	1 250 €	1 300 €	1 350 €
formule 6 personnes "grand confort"				
semaine	500 €	550 €	600 €	650 €
quinzaine	900 €	950 €	1 000 €	1 050 €
BASSE SAISON				
formule 10/12 personnes				
semaine	550 €	600 €	650 €	700 €
quinzaine	1 000 €	1 050 €	1 100 €	1 150 €
formule 6 personnes "grand confort"				
semaine	400 €	450 €	500 €	550 €
quinzaine	700 €	750 €	800 €	850 €
FORFAITS				
Ménage	60 €	90 €	110 €	110 €
Location linge	60 €	10€/pers	12€/pers	12€/pers
ménage + linge	110 €	cumul	cumul	cumul
WEEK-END - 2 nuits				
formule 10/12 pers.	350 €	400 €	450 €	500 €

formule 6 pers. "grand confort"	275 €	325 €	375 €	425 €
nuit supplémentaire	100 €	150 €	200 €	250 €

TAXE DE SEJOUR réévaluée annuellement

ARRHES DEMANDES : 25 % à chaque réservation

OFFRES PROMOTIONNELLES : 10 à 20% du montant de la location
peut s'appliquer sur les semaines qui ne seraient pas réservées

Les utilisations communautaires s'effectueront à titre gratuit sauf forfaits qui seront applicables aux locataires

CAUTION 2023 : 225 €
CAUTION 2024-2025 : 300 €

Gîte 2 : grange étable (capacité 4/6 personnes)

GITE 4/6 personnes				
	Rappel 2022	2023	2024	2025
HAUTE-SAISON du 1er juillet au 31 août				
semaine	500 €	550 €	600 €	650 €
quinzaine	900 €	950 €	1 000 €	1 050 €

MOYENNE SAISON : juin, septembre + vacances scolaires				
semaine	400 €	450 €	500 €	550 €
quinzaine	700 €	750 €	800 €	850 €

BASSE SAISON				
semaine	300 €	350 €	400 €	450 €
quinzaine	500 €	550 €	600 €	650 €

FORFAITS				
Ménage	30 €	60 €	70 €	70 €
Location linge	30 €	10 €/pers	12€/pers	12€/pers
ménage + linge	50 €	cumul	cumul	cumul
WEEK-END - 2 nuits				
formule		250 €	300 €	350 €
nuit supplémentaire		100 €	150 €	200 €

TAXE DE SEJOUR réévaluée annuellement

ARRHES DEMANDES : 25 % à chaque réservation

OFFRES PROMOTIONNELLES : 10 à 20% du montant de la location
peut s'appliquer sur les semaines qui ne seraient pas réservées

Les utilisations communautaires s'effectueront à titre gratuit sauf forfaits qui seront applicables aux locataires

CAUTION 2023 : 135 €
CAUTION 2024-2025 : 150 €

- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.

DELIBERATION N°2023-004 : Maison de site d'Alleuze - Fixation de tarifs pour la gestion et l'exploitation des salles-multi-activités – APPROUVEE

Le conseil communautaire

- ✚ Décide de fixer les tarifs applicables à la gestion et à l'exploitation des salles multi-activités d'Alleuze, conformément aux dispositions ci-dessous, à compter de l'entrée en vigueur de la délibération :

Atelier artistique

"ATELIER ARTISTIQUE" RDC de la MAISON DE SITE	
	2023
Saint-Flour Communauté * Commune d'Alleuze (pour son propre compte)	
	Gratuité
Particuliers, associations et établissements publics* du territoire de Saint-Flour Communauté	
Evolution tarification	
Tarification journée	150 €
Tarification week-end	250 €
Particuliers, associations et établissements publics HORS du territoire de Saint-Flour Communauté	
Evolution tarification	
Tarification journée	200 €
Tarification week-end	300 €

1 forfait relatif aux charges saisonnières sera appliqué des mois novembre à avril	50 €
---	-------------

* Lorsque Saint-Flour Communauté réservera une date, cela impliquera la mise à disposition des 2 salles multi-activités.

La location du pôle culturel et touristique est réservée à l'organisation d'événements culturels et touristiques sous réserve de l'accord préalable de Saint-Flour Communauté

Pôle culturel et touristique

"POLE CULTUREL ET TOURISTIQUE" 1er étage de la MAISON DE SITE	
	2023
St-Flour Communauté * Commune d'Alleuze (pour son propre compte)	
	Gratuité
Associations et établissements publics du territoire de Saint-Flour Communauté	
Evolution tarification	
Tarification journée	250 €
Tarification week-end	350 €
Associations et établissements publics HORS du territoire de Saint-Flour Communauté	
Evolution tarification	
Tarification journée	300 €
Tarification week-end	400 €
1 forfait relatif aux charges saisonnières sera appliqué des mois novembre à avril	80 €

* Lorsque Saint-Flour Communauté réservera une date, cela impliquera la mise à disposition des 2 salles multi-activités

La location du pôle culturel et touristique est réservée à l'organisation d'événements culturels et touristiques sous réserve de l'accord préalable de Saint-Flour Communauté

✚ Autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.

DELIBERATION N°2023-005 : Accueil - Convention de mise à disposition par le Conseil Départemental du Cantal de la plateforme de gestion de la relation des usagers (GRU) – APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve les termes du projet de convention de mise à disposition d'une plateforme de gestion de la relation usager, à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le Département du Cantal, tel qu'annexé à la délibération et autorise Madame le Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION N°2023-006 : Petite enfance, jeunesse - Conventions pluriannuelles de gestion et d'objectifs avec les structures gestionnaires – APPROUVEE

Le conseil communautaire

✚ Approuve les projets de conventions pluriannuelles de gestion et d'objectifs à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les structures gestionnaires « petite enfance » suivantes :

- Fédération départementale « Familles rurales » au titre de la micro crèche de Pierrefort ;
- A.D.M.R. de Saint-Flour au titre de la micro crèche de Saint-Flour ;
- A.D.M.R. de Chaudes-Aigues au titre du RPE itinérant ;

✚ Approuve les projets de conventions pluriannuelles de gestion et d'objectifs et de la charte d'engagement à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les structures gestionnaires « enfance jeunesse » suivantes :

- Association « Familles Rurales » de Pierrefort au titre de l'A.L.S.H. de Pierrefort ;
- O.M.J.S. de Saint-Flour au titre des A.L.S.H. Planèze, Margeride et Saint-Flour ;
- « Les P'tits Filous » au titre de l'A.L.S.H. de Saint-Flour ;
- A.D.M.R. de Chaudes-Aigues au titre de l'A.L.S.H.

- ✚ Autorise Madame le Président à signer lesdites conventions et toutes les pièces nécessaires à ces conventionnements.

DELIBERATION N°2023-007 : Contrat local de santé - Convention de partenariat avec Hautes Terres Communauté pour l'animation – APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve les termes du projet de convention de partenariat pour l'exercice de la compétence commune « contrat local de santé » à intervenir entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, tel qu'annexé à la délibération et autorise Madame le Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION N°2023-008 : Accueil et habitat des gens du voyage - Adoption de la convention de gestion de l'aire d'accueil de la Touête entre l'Etat et Saint-Flour Communauté au titre de l'année 2022 – APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve les termes du projet de convention à intervenir entre l'Etat et Saint-Flour Communauté pour la gestion de l'Aire d'accueil des Gens du voyage de la Touête au titre de l'année 2022 et autorise Madame le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2023-009 : Régie de distribution de chaleur - Approbation du règlement de service modificatif - APPROUVEE

Le conseil communautaire

- ✚ Approuve le projet de règlement de service modificatif de la régie communautaire de distribution de chaleur annexé à la délibération ;
- ✚ Décide de fixer les tarifs de vente d'énergie dus par les usagers de la régie communautaire de distribution de chaleur tels que précisés dans ledit règlement ;
- ✚ Approuve le projet de police d'abonnement à intervenir avec les différents usagers de la régie communautaire de distribution de chaleur tel qu'annexé à la délibération ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à son application ;
- ✚ Décide de le notifier auprès de tous les usagers de la régie communautaire de distribution de chaleur.

DELIBERATION N°2023-010 : Déchetteries - Convention avec Ecosystem pour la collecte des lampes et ampoules - APPROUVEE

Le conseil communautaire

- ✚ Constate la cessation, à compter du 30 juin 2022 à minuit, de la convention intitulée « Convention relative aux Lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale » anciennement conclue avec OCAD3E ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer avec OCAD3E l'acte intitulé « Acte constatant la cessation de la convention relative aux Lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale » dont un exemplaire est annexé à la délibération ;
- ✚ Approuve le projet de contrat avec ECOSYSTEM pour la collecte des déchets issus des lampes en déchetterie intitulé « Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets » dont un exemplaire est annexé à la délibération ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce contrat et qui prendra effet de manière rétroactive à compter du 1^{er} juillet 2022.

DELIBERATION N°2023-011 : Plan Local d'Urbanisme de Saint-Flour - Approbation de la révision allégée n°1 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Saint-Flour et autorise Madame le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

DELIBERATION N°2023-012 : Plan Local d'Urbanisme de Saint-Flour - Approbation de la modification n°4 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la modification n°4 du plan local d'urbanisme de Saint-Flour et autorise Madame le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

DELIBERATION N°2023-013 : Droit de préemption urbain (DPU) - Institution sur la commune de Vieillespesse - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide d'instituer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée ZK n°54 de la commune de Vieillespesse en vue de l'aménagement d'un lotissement et autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION N°2023-014 : Affaires juridiques et achats - Avenant n°1 au marché de prestation de service avec Campus Développement pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - APPROUVEE

Le conseil communautaire

- ✚ Autorise Madame le Président à signer l'avenant n°1 au marché de prestation de service avec la SARL CAMPUS DEVELOPPEMENT pour un montant de 49 010 € HT ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes les pièces relatives à la délibération ;
- ✚ Décide d'inscrire les crédits nécessaires par anticipation au Budget Primitif 2023.

DELIBERATION N°2023-015 : Finances - Autorisation donnée à Madame le Président d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - APPROUVEE

Le conseil communautaire

- ✚ Autorise Madame le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2023 de Saint-Flour Communauté dans les conditions ci-dessous énoncées :

BUDGET GENERAL

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 55 article 2051	PLUI – avenant OAP + affermissement tranches conditionnelles	145 400 €
Opération 19 article 2031	Frais d'études pour la réhabilitation de l'OTI Place d'Armes	20 000 €
Opération 110 article 203	Ingénierie OPAH sur dossiers 1 ^{er} trimestre 2023	30 000 €
Opération 73 article 2042	Aide à l'acquisition de vélos électriques	400 €
Opération 91 article 2188	Mémoire de Grandval – matériel d'exposition	30 000 €
Opération 94 article 2031	Etude Vallée de la Truyère – boucle cyclo touristique	30 050 €
Opération 107 article 218	Services administratifs siège et antennes territoriales Achat d'un véhicule	20 000 €
Opération 19 article 2042	Poursuite du dispositif d'aides économiques en faveur des centres bourg	40 000 €
TOTAL		315 850 €

ORDURES MENAGERES

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 17 article 2031	Etude déchetterie mobile	7 080 €
Opération 13 article 2158	Achats bacs OM	19 100 €
TOTAL		26 180 €

ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 11 article 2313	Remplacement des éclairages intérieurs du bâtiment de Camiols par des éclairages LED-	3 700 €

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

REGIE COMMUNAUTAIRE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Réseau de chaleur du Crozatier – Opération 101 – article 2031	Etude de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des compteurs sur les sous stations	6 480 €
TOTAL		6 480 €

POLE PATRIMOINE

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Opération 10 – article 2051 2051	Acquisition logiciel Micro musée	20 000 €
Opération 13 – article 2188	Achat de matériel vidéo pour mise en place des animations de conférences sur les communes	5 000 €
TOTAL		25 000 €

ENSEIGNEMENT / DIFFUSION ARTISTIQUE – LECTURE PUBLIQUE

Imputation budgétaire	Objet	Montant TTC
Article 2313	Chaudière	5 400 €

* Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2023 de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2023-016 : Ressources humaines - Convention de mise à disposition de services du service environnement du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal - APPROUVEE

Le conseil communautaire

- * Approuve la mise à disposition du service Environnement du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal vers Saint-Flour Communauté, hors transfert de compétence sous réserve de la saisie du Comité Social Territorial de Saint-Flour Communauté ;
- * Autorise Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Premier Vice-Président en charge du personnel, à signer la convention correspondante, ses avenants éventuels ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la mise à disposition de service ;
- * Décide d'inscrire les crédits budgétaires annuellement au regard des besoins de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2023-017 : Décisions de la Présidente prises par délégation – INFORMATION

A Saint-Flour, le 25 janvier 2023

Affiché le 31 janvier 2023

La Présidente,

Céline CHARRIAUD